

Projet Pédagogique

2025-2026



Accueil de loisirs Familles Rurales de Montlebon

« LA CABANE AUX LOISIRS »

03 55 33 03 78

AL.MONTLEBON@FAMILLESRURALES.ORG

Table des matières

I.Présentation	3
•Public accueilli.....	3
•Les locaux.....	4
•Modalités d'accueil	5
II.Le rôle de l'équipe pédagogique :.....	5
•L'équipe périscolaire :	7
Equipe de direction :.....	7
Equipe d'animation :.....	7
Equipe d'entretien et de service :	7
•L'équipe en accueil de loisirs et mercredi	8
Equipe de direction :.....	8
Equipe d'animation :.....	8
Agent d'entretien :.....	8
III.Déroulement d'une journée au périscolaire.....	9
•Matin	9
•Midi	9
•SoiR.....	10
IV.L'accueil du mercredi et des vacances	10
•Déroulement d'une journée pendant les vacances ou les mercredis	11
V.La pédagogie	12
•Objectif principal et valeurs transmises.....	12
•Vivre ensemble :	12
•Evolution citoyenne :.....	13
•Les projets :.....	13

I. Présentation

Situé au 7 bis place des Minimes à Montlebon, l'accueil de loisirs accueille des enfants scolarisés de 2 à 12 ans en périscolaire et pendant les vacances. Le financement de la structure est assuré par la commune, la Caf et par les familles.

Toutes les actions mises en place par la structure font référence au projet éducatif de l'association Familles Rurales :

« Permettre aux enfants, aux jeunes et adolescents, vivant dans le milieu rural de s'épanouir tout en préservant des chances de devenir des adultes responsables, ayant prise sur ce milieu, capables de s'y épanouir et d'y vivre heureux. ».

C'est en ce sens que le projet pédagogique de l'accueil de loisir de Montlebon est construit. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne en collectivité. En d'autres termes, le projet pédagogique est la ligne conductrice pour la proposition d'activités et pour l'élaboration des règles de fonctionnement réalisées par l'équipe d'animation.

1. PUBLIC ACCUEILLI

L'accueil de loisirs s'adresse à tous les enfants scolarisés de 2 à 12 ans. Les enfants accueillis sont majoritairement des habitants de Montlebon. Nous accueillons également quelques enfants provenant de villages environnants seulement sur les vacances et les mercredis. L'accueil de loisirs compte en moyenne 70 enfants sur le temps du matin, 130 enfants le temps du midi, 70 enfants le temps du soir et 40 enfants les mercredis et vacances.

L'accueil de loisirs souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles.

Sur le temps méridien, nous accueillons dans nos locaux la classe UETED de Montlebon accompagnée de ses éducateurs. Au fil de l'année et selon les capacités de chacun, nous mettons en place des temps d'inclusion, en animation et/ou en temps de vie quotidienne.

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989).

L'inclusion permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. L'accueil du mineur en situation de handicap ou

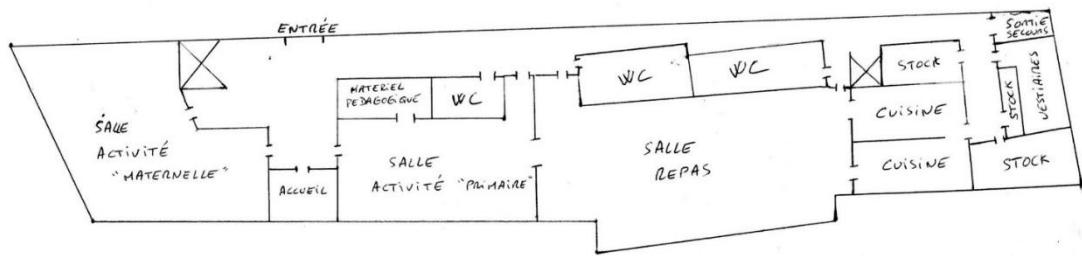
atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

Le directeur et la famille échangent autour d'un document type (« Fiche de connaissance ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété par un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à son équipe. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant. Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

2. LES LOCAUX



Grâce à ce schéma il est possible d'observer les différentes salles de la structure, comme les salles d'activités, ou encore le réfectoire. D'autre part, La mairie, les associations et l'école nous laissent accès à de nombreux autres espaces.

En voici une liste exhaustive : le city park, le terrain de foot synthétique, le parc de jeux, le jardin du curé, les espaces verts sur la place des minimes, la cour de l'école, la salle des fêtes, la salle judo, la salle des sociétés en mairie sur demande et enfin le jardin du cloître également sur demande.

3. MODALITES D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs se situe au premier étage du bâtiment. Il est placé dans le prolongement du groupe scolaire. L'accès s'effectue par l'escalier extérieur sur le côté du bâtiment, vers la salle des fêtes de Montlebon.

Le périscolaire est ouvert du lundi au vendredi (hors mercredi) au cours de trois activités différentes. Tout d'abord le matin de 6h30 à 8h30, auquel les enfants peuvent également être inscrit au petit déjeuner. Ensuite le midi, de 11h40 à 13h40, les enfants sont acteurs de leur midi, ils mangent et effectue des activités avec les animateurs. Enfin, le soir, de 16h20 à 18h30.

Le mercredi et les vacances scolaires, le centre est ouvert de 6h30 à 18h30 sans interruption, il est possible d'inscrire vos enfants à la journée ou en demi-journée.

Concernant les périodes d'ouvertures durant les vacances, pour celles de Noël, le centre est fermé pendant toute la durée des vacances. Pour les vacances d'automne, d'hiver et de printemps, l'accueil de loisirs est fermé la première semaine, mais il est ouvert la seconde semaine. Enfin pour les vacances d'été, nous sommes ouverts du 7 au 18 juillet 2025 et du 18 au 28 aout 2025. L'accueil de loisirs est fermé les jours fériés.

En ce qui concerne la transmission d'informations, nous communiquons avec les familles par mails al.montlebon@famillesrurales.org ou par téléphone au 03.55.33.03.78.

Nous affichons également des informations sur la porte du local ascenseur en bas du bâtiment. Nous invitons les parents à les consulter régulièrement.

II. Le rôle de l'équipe pédagogique :

Le rôle principal de l'animateur, est, comme son nom l'indique, de proposer des activités, des jeux pédagogiques pour les enfants et de les adapter en fonction des âges et des demandes. Dans tous les cas, le rôle d'animateur est d'accompagner et non pas « de faire à la place » des enfants.

L'animateur a un rôle d'adulte référent pour les enfants, c'est-à-dire qu'il pose un cadre pour la vie en collectivité tout en favorisant leur autonomie. Par les liens de confiance qui se construisent entre l'animateur et l'enfant, la présence de l'adulte est ainsi sécurisante. L'enfant sait qu'il peut être écouté et qu'il peut, s'il le souhaite partager des émotions, des ressentis.

Par le biais d'activités et d'échanges, l'animateur transmet ses connaissances. Il invite les enfants à en faire de même en les questionnant sur leurs goûts, leurs intérêts... Il favorise le partage de connaissances entre les enfants.

Enfin, l'ensemble de l'équipe d'animation veille à la sécurité des enfants, sur leur hygiène et sur leur équilibre alimentaire.

Des réunions d'équipes sont prévues toutes les semaines en période scolaire afin d'échanger sur les activités, sur l'organisation des journées, sur les objectifs pédagogiques et sur le fonctionnement de la structure. Nous questionnons et modifions ce dernier de manière récurrente dans un soucis d'amélioration permanente de notre accueil et donc le bien-être des enfants. D'autre part, nous réalisons trimestriellement un bilan des objectifs au travers des activités proposées... afin d'évaluer leurs bénéfices, leur pertinence et leurs améliorations possibles.

L'équipe compte des stagiaires de différentes formations (BPJEPS, CAP EPE, CPJEPS, BAFA). Il leur est demandé, selon leur cursus, de proposer des activités avec les enfants et/ou de mettre en place un projet qui sera l'objet d'un de leurs modules de formation. De plus, un suivi régulier est réalisé par la direction suivant le cursus de formation choisi.

Nous accueillons cette année Morgane FAIVRE en apprentissage pour le BPJEPS, dans ce contexte elle proposera des animations et divers projets au cours de l'année et au cours de sa formation.

1. L'EQUIPE PERISCOLAIRE :

Equipe de direction :

Matthieu SAUNOIS directeur de la structure (Master MEEF/ Licence STAPS)

Dany ORTIZ directeur adjoint sur les temps périscolaires (CPJEPS / BPJEPS LTP)

Adrien FAIVRE directeur adjoint et directeur accueil de loisirs (BPJEPS LTP)

Equipe d'animation :

Belma ISIK	Elizabeth MONTEIRO	Lilou PIOTELAT (Bac SAPAT)
Nathanaëlle CHIRON (CAP Petite Enfance)	Annie NARDIN (CAP Petite enfance BAFA- BAFD)	Salomé PERROT (CPJEPS)
Pascale REUILLE (BAFA)	Christelle CUCHE (BAFA)	Marlène PATTON (CAP Petite Enfance)
Flavia KERAMANACH	Vânia CUNHA DE SOUSA	Monica AZEVEDO (CAP SAPVER)
Morgane FAIVRE	Marie TAILLARD	Françoise SIMONIN

Equipe d'entretien et de service :

Elisabeth MONTEIRO, Félix CEYLAN et Sylvie MONTANDON.

2. L'EQUIPE EN ACCUEIL DE LOISIRS ET MERCREDI

Equipe de direction :

Adrien FAIVRE directeur (BPJEPS LTP)

Dany ORTIZ directeur adjoint (BPJEPS LTP, CPJEPS)

Matthieu SAUNOIS directeur adjoint (Master MEEF)

Equipe d'animation :

Vânia CUNHA DE SOUSA	Salomé PERROT (CPJEPS)	Lilou PIOTELAT (Bac SAPAT)
Flavia KERAMANACH	Marie TAILLARD	Monica AZEVEDO (CAP SAPVER)
Belma ISIK	Morgane FAIVRE	

Agent d'entretien :

Feliz CEYLAN / Elisabeth Monteiro

III. Déroulement d'une journée au périscolaire

1. MATIN

De 6h30 à 8h : Arrivée des enfants accompagnés d'un tuteur légal. Ils sont invités à se rendre dans les salles d'activités. Ils ont la possibilité de rejoindre les activités proposées par les animateurs, de faire des jeux en libre accès ou de se reposer pour ceux qui le souhaitent.

A 7h30 : C'est l'heure du petit déjeuner pour les enfants inscrits. Après un passage aux toilettes, un repas complet est proposé aux enfants : pain frais, produits laitiers, céréales, jus de fruit, fruits frais. Les enfants maternelles et primaires sont séparés pour un moment plus calme et pour que chacun puisse manger à son rythme.

Vers 8h10 : Fin de l'activité et rangement de la salle par les enfants et les animateurs. Passage aux toilettes si besoin et départ pour l'école.

2. MIDI

La pause méridienne est divisée en deux temps sous forme de service :

Un temps de repas : après un passage aux toilettes les enfants prennent leur repas composé d'une entrée d'un plat, d'un fromage et d'un dessert. Chaque semaine deux repas végétarien sont proposés. Nous proposons également 4 types de repas : repas classique, repas sans porc, repas végétarien, repas intolérance alimentaire (allergie œuf, poisson ...). Les enfants sont servis à table.

Un temps d'animation : les enfants participent par classe à l'activité proposée par leur animateur (sport, musique, art plastique, jeux ...)

Les enfants, selon leur classe, prennent d'abord leur repas puis ont leur temps d'activité ou inversement.

Les enfants de petite et moyenne section, mangent dans une salle à part, et disposent des 2 heures de pause méridienne pour manger. Ainsi les besoins des plus petits sont respectés, un meilleur accompagnement est proposé. La classe de MS/GS mange au premier service du côté primaire.

3. SOIR

Les animateurs vont chercher les enfants dans leur classe. Après un passage aux toilettes, les enfants vont en salle repas lors de jour de plus ou extérieur si le temps le permet pour prendre leur goûter. Les goûters sont composés en général de : pain, chocolat, confiture, fruits et fromage ou yaourt. Les commerçants du village nous permettent d'avoir chaque jour des produits frais : Pain, pain de mie ou brioche du jour à la boulangerie ; yaourts de la fruiterre avec pots en verre consignés ... Les enfants mangent local, plus sain, cela permet d'ouvrir des

discussions sur la provenance des produits, l'écologie et la santé avec les enfants pendant le goûter.

Depuis cette année nous proposons 2 espaces de goûter différents : le goûter des maternelles et le goûter des primaires, encore une fois pour respecter au maximum le rythme et le besoin des enfants selon leur âge.

A la fin du goûter, certains enfants sont attendus par un tuteur légal, donc ils repartent avec eux. (Le départ ne se fait pas avant la fin du goûter pour leur laisser le temps de terminer leur collation).

Par la suite, le départ des enfants se fait de manière échelonnée jusqu'à 18h30. Si des personnes tierces viennent chercher un enfant, cela doit être impérativement signalé et confirmé par l'accueil de loisirs en amont.

IV. L'accueil du mercredi et des vacances

L'organisation des mercredis et des vacances s'articule autour de deux activités quotidiennes (matin et après-midi), de temps de jeux libres et de temps calmes. Les animations sont construites en amont pour proposer une large variété d'activités : manuelles, sportives, culinaires, culturelles, musicales... Les temps libres seront à thème, c'est-à-dire que le lundi correspondra par exemple aux jeux de sociétés, jeux de constructions...

L'équipe est composée d'animateurs permanents diplômés, non diplômés, et d'animateur non permanent. D'un directeur et d'un directeur adjoint.

Les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée. Les arrivées sont possibles entre 6h30 et 9h puis entre 13h30 et 14h. Les départs se font à 12h puis entre 17h et 18h30.

Les inscriptions se font sur le Portail Familles au minimum 2 jours ouvrés à l'avance. Les programmes d'animations sont disponibles en ligne sur notre site

1. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE PENDANT LES VACANCES OU LES MERCREDIS

6h30 à 9h : Les enfants arrivent accompagnés d'un tuteur légal. Ils sont ensuite en temps libre, ils ont la possibilité de faire des jeux avec les animateurs, seul, ou avec d'autres enfants. Ces jeux seront à thèmes, comme par exemple les jeux de sociétés, les activités manuelles...

8h : C'est l'heure du petit déjeuner pour les enfants inscrits. Les enfants passent aux toilettes puis avec l'aide de l'animateur, ils dressent les tables et préparent le petit déjeuner (tartines de pain frais, céréales, produits laitiers, fruits frais...). Pendant ce temps, d'autres animateurs restent en salle d'activité, et un directeur assure l'accueil des enfants.

9h : A la fin du petit déjeuner, tous les enfants se réunissent soit en salle primaire soit en salle maternelle, ils doivent alors s'assoir et donner leur attention aux animateurs. Le déroulement de la matinée et les différentes activités sont alors présentés.

11h : L'activité est terminée, les enfants font un rapide bilan de leur matinée, de leur ressenti, ce qu'ils ont aimé ou non et pourquoi. Le rangement est effectué par les enfants et par les animateurs. Par la suite, les enfants sont d'abord en temps calme, afin de créer une transition entre le temps d'activité et le temps libre.

11h45 et 12h : Les enfants inscrits sur les activités non concerné par le matin arrivent accompagné d'un tuteur légal.

12h - 13h : Les enfants passent aux toilettes sous l'accompagnement des animateurs, puis vont en salle repas, les maternelles et les primaires sont alors séparé pour permettre à chacun de mangé à son rythme.

13h00 : La salle du repas est débarrassée, les enfants passent d'abord aux toilettes, les petits vont ensuite à la sieste et les grands en temps calme. Enfin ils sont en temps libre à thème comme le matin jusqu'à 14h.

13h30 et 14h : Les enfants inscrit à diverses activités partent ou arrivent, accompagné d'un tuteur légal.

14h : Les enfants sont rassemblés dans une salle, le calme et l'attention sont alors demandé par les animateurs. Le déroulement de l'après-midi et les différentes activités sont présentés. Enfin les activités commencent.

16h : Les activités sont terminées, le rangement est effectué par les enfants et pas les animateurs, un temps libre est ensuite proposé.

16h30 : Après un passage aux toilettes, le goûter est préparé, les enfants participent au dressage des tables et à la préparation de celui-ci. Une fois le goûter terminé, il est débarrassé, et les enfants vont en temps libre.

16h à 18h30 : Départ des enfants accompagné d'un tuteur légal.

V. La pédagogie

1. OBJECTIF PRINCIPAL ET VALEURS TRANSMISES

Que ce soit dans son fonctionnement, dans les activités proposées ou dans sa pédagogie, l'objectif principal de l'équipe périscolaire et de l'accueil de loisirs est toujours en priorité :

Le bien-être de l'enfant.

Permettre à l'enfant de coopérer dans les actions de la vie quotidienne et dans l'élaboration de projets

Permettre à l'enfant de renforcer son autonomie et de lui faire découvrir toutes ses capacités

Permettre à l'enfant de développer sa curiosité au quotidien dans l'échange et la découverte.

En ce sens, cette année, les animateurs, avec appui de la direction, ont choisi de proposer un projet pédagogique autour de ces deux valeurs :

2. VIVRE ENSEMBLE :

A travers cet objectif, nous cherchons à développer chez l'enfant, la vie en communauté. Plus précisément, il s'agira d'apprendre à coopérer avec les autres, d'échanger, et de comprendre autrui.

3. EVOLUTION CITOYENNE :

L'objectif ici, est de développer les compétences nécessaires à un citoyen. Nous aborderons par exemple différentes responsabilités, l'autonomie ou encore la connaissance des droits et des devoirs de chacun.

4. LES PROJETS :

Pour atteindre nos deux objectifs, nous travaillerons sur plusieurs projets pour cette année scolaire 2025/2026 :

Vivre ensemble :

Dans le but de travailler le vivre ensemble, nous souhaitons mettre en place un projet de rencontre et d'animation en commun avec l'EPHAD de Morteau. Les enfants volontaires vont sur place, des activités sont proposés, les enfants peuvent présenter des prestations comme des chants ou des spectacles. L'objectif ici est de créer des échanges, du contact, et du lien.

Nous voulons également mettre en place des actions avec la crèche. En effet, il est prévu avec le personnel de faire un échange d'animateurs au cours de l'année. Si cela est possible, nous souhaitons mettre en place d'autre projet incluant directement les enfants. Par exemple, les enfants volontaires pourraient mettre en place une activité à destination des enfants de la crèche, ou bien nous pourrions imaginer une œuvre collective. Ces différents projets seront étudiés et discutés avec les acteurs de la crèche.

Nous avons la volonté d'intégrer les parents dans les actions du périscolaire. En ce sens, les parents volontaires peuvent nous contacter afin de proposer des activités sur diverses créneaux en lien avec ceux-ci. De cette manière, si un parent sait par exemple jouer d'un instrument et souhaite le faire découvrir aux enfants, il est possible de proposer un atelier animé par le parent sous la responsabilité d'un animateur. Les parents qui le souhaitent peuvent également participer à des jeux sur le temps du soir avec leur enfant. Dans cet objectif, nous allons contacter la ludothèque pour potentiellement emprunter des jeux qui seraient disponibles pendant des périodes spécifiques (exemple le mardi soir) pour les enfants et les parents.

Nous envisageons un changement d'organisation sur le temps du midi. Actuellement, les enfants du deuxième service choisissent leur activité, ce qui n'est pas le cas pour les enfants du premier service. Or ce manque de choix ne permet pas une grande mixité puisqu'ils sont perpétuellement dans le même groupe. Nous allons donc essayer de laisser le choix aux enfants du premier service, de leur place à table et de leur activité.

L'inclusion de la classe UETED est toujours un objectif principal pour le périscolaire, pour cela, nous communiquons avec les éducateurs dans l'idée de mettre en place des formations encadré par leur soin afin de mieux comprendre l'autisme.

Enfin, comme chaque année, un spectacle de noël sera mis en place en fin d'année, avec l'aide des enfants dans le but de produire une œuvre collective à présenter aux parents.

Evolution citoyenne :

Afin de développer l'autonomie, et la responsabilité des enfants, ils auront la possibilité de proposer et de mettre en place des activités sur le temps du midi. Des enfants volontaires seront choisis au préalable et devront préparer une activité de leur choix qui sera proposé aux autres enfants à une date connue par l'enfant volontaire.

Les enfants auront également le choix d'avoir des responsabilités durant le repas. Ainsi ils pourront être le crieur de menu, le distributeur de pain, le chef de table... Et ce dans le but de les rendre acteur de leur repas. De cette manière, ils deviennent responsables du bon déroulement du midi, mais ils ont également un devoir, un rôle choisi, sur un temps définit.

Dans l'objectif de responsabilisé les enfants, d'établir une relation de confiance et de justice entre ceux-ci et les animateurs, un tribunal des enfants va être mis en place. Pour cela, lorsqu'un problème important surgira, l'animateur responsable du groupe enverra les enfants concernés au près d'un directeur. Les enfants devront alors exprimés en respectant le temps de parole de chacun, leur ressenti et leur vision de ce qui est arrivé. Ensuite le directeur concerné reformulera la situation, et essayera de faire un retour pédagogique sur celle-ci, en présentant les sanctions appliquées. Le but de cet exercice et de permettre aux enfants de défendre leur vision, leur expérience vécue d'une situation, tout en apportant une explication des raisons qui font que c'est une situation qui ne doit pas se reproduire. Pour garder une trace écrite, des fiches de dialogues seront créés et imprimées au préalable.